

Industrie des gaz de schiste au Québec

ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE

Québec, le 3 septembre 2010 – Le 31 août dernier, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, donnait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de créer une commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec et de tenir des consultations dans les régions administratives de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a confié la présidence de cette commission à Pierre Fortin, qui sera secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau. Le mandat de la commission débutera le 7 septembre 2010.

La commission d'enquête du BAPE devra :

- proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire ;
- proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure, pour les volets d'exploration et d'infrastructures de collecte de gaz naturel, le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable ;
- s'adjoindre des experts scientifiques qui évalueront tout enjeu relié au présent mandat.

La commission tiendra des séances publiques afin que les personnes qui le désirent puissent adresser à la commission des questions permettant de compléter l'information disponible, exposer leurs préoccupations sur un sujet précis, signaler des éléments d'intérêt ou présenter des suggestions et des commentaires susceptibles d'éclairer la commission sur les sujets soumis à son analyse.

Dès que les modalités de l'enquête et de l'audience publique seront arrêtées, elles seront diffusées par voie de communiqué. Le rapport du BAPE devra être déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 4 février 2011.

La documentation rendue disponible

Le BAPE rendra accessible la documentation relative à ce dossier dans son site Web au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours », le plus rapidement possible. La documentation sera également mise à la disposition de la population dans des centres de consultation ouverts à cet effet dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches et dont les coordonnées seront annoncées sous peu. La documentation sera de plus disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est.

Pour obtenir plus d'information, les personnes intéressées peuvent communiquer avec Danielle Hawey, conseillère en communication, en composant sans frais le 1 800 463-4732 poste 533, ou le 418 643-7447 ou par courrier électronique à l'adresse gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Danielle Hawey
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 533
gaz_de_schiste@bape.gouv.qc.ca